

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 20

présenté par

M. Bazin, Mme Gruet, Mme Bonnet, M. Hetzel, M. Brigand, M. Juvin, Mme Genevard,  
M. Descoeur, Mme Dalloz, M. Di Filippo, Mme Serre et M. Breton

-----

**AVANT L'ARTICLE PREMIER**

Au début de l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, substituer au mot :

« Renforcer »

le mot :

« Garantir ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de permettre « L'appropriation de la culture palliative », que le président de la République a appelée de ses vœux (publication X du 3 avril 2023), il semble nécessaire que ces derniers soient garantis à tous les citoyens.

Dès lors l'objet de cet amendement est de remplacer l'expression "renforcer" par l'expression "garantir".